

Bolivie : Le président Luis Arce promulgue une loi en faveur des retraités



La Havane, 2 octobre, (RHC)- Quelque 152 mille retraités boliviens bénéficieront de la nouvelle loi modifiant les limites de solidarité pour les pensions de vieillesse, promulguée mardi par le président Luis Arce.

"Nous augmentons le revenu de milliers de boliviens. À partir d'aujourd'hui, nos frères travailleurs qui partent à la retraite et ceux qui sont à la retraite percevront mille bolivianos supplémentaires", a déclaré le président en présence de membres de la Centrale Ouvrière Bolivienne (COB), de retraités, de représentants d'organisations sociales et des autorités nationales.

Le chef de l'État a rappelé que, dans le projet de règlement de la nouvelle loi, la limite d'âge de 65 ans avait été fixée comme âge maximum de départ à la retraite.

Cependant, certains secteurs, en particulier les médecins, s'y sont opposés, en accord avec les députés et sénateurs de l'opposition.

Nous avons dû céder, a expliqué Luis Arce, "afin de garantir l'approbation pour le plus grand bien de tous ces travailleurs qui en bénéficient aujourd'hui".

"Ceux qui ont moins de revenus doivent être soutenus, dans une sorte de redistribution des revenus, ce qui est fondamentalement la philosophie de notre modèle économique productif communautaire social, qui est toujours en vigueur et qui continue à porter ses fruits pour la classe ouvrière", a-t-il déclaré.

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/366571-bolivie-le-president-luis-arce-promulgue-une-loi-en-faveur-des-retraites>



Radio Habana Cuba